

Canada  
Province de Québec  
Comté de Gatineau  
Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 14 avril 2021 à 19h00 exceptionnellement à huis clos et suivant les consignes de la santé publique pour la santé et sécurité de tous à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents en respectant les consignes de la santé publique : Sylvie Paquette, Mélissa Rochon, Lise Crêtes, Philippe Labelle et Sonia Rochon;  
Est absent; Robert Gaudette – absence motivée.

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, Julie Jetté, directrice générale, occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

### **Ouverture de la séance**

Le président d'assemblée, Monsieur Nicolas Malette, constate, par la présence de ses conseillers, qu'il y a quorum et ouvre officiellement la séance à 19h00.

**2021-04-29**

### **Adoption de l'ordre du jour**

La conseillère, Sonia Rochon, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants : 2.10 **Demande de subvention 2021-2022 du programme d'aide à la Voirie Locale (PAVL)-étant connu comme la subvention du député**, 2.11 **Demande de support du Centre de Services Scolaire des Hauts-Bois de l'Outaouais – Projet École - Pavillon Sainte-Thérèse de Cayamant** et 2.12 **VENTE – D'IMMEUBLES – défaut de paiement de taxes 2019.**

tel que préparé par la directrice générale.

Adoptée unanimement.

**2021-04-30**

### **Adoption des procès-verbaux**

La conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu d'adopter tel que présenté, étant donné la lecture par tous les conseillers présents, du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021.

Adoptée unanimement.

**2021-04-31**

### **Adoption des comptes payés et à payer, le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et du bilan au 31 mars 2021**

La conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu d'adopter les rapports des états des activités financières la liste des comptes payés (**32 634,22\$**), liste de comptes à payer (**62 538,18\$**), le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et le bilan au 31 mars 2021.

Adoptée unanimement.

**2021-04-32**

### **Demande des sommes -travaux - programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) – travaux version 4/ 2019-2023**

ATTENDU QUE :

- la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux numéro 4 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 50\$ par habitant par année, soit un total de 250\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux numéro 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu que la municipalité procède à la demande des sommes dues à la suite des travaux à réaliser et les travaux réalisés du programme TECQ auprès du MAMH.

Adoptée unanimement.

**2021-04-33**      **Renouvellement contrat du chargé de projet service ingénieur forestier – Forêt de l'Aigle**

**ATTENDU QUE** la municipalité a besoin des services d'un ingénieur forestier dans le cadre de la délégation de la gestion de la forêt sur le territoire de la Forêt de l'Aigle ;

**ATTENDU QUE** la municipalité est satisfaite des services de son ingénieur déjà en poste depuis les débuts du projet;

**ATTENDU QUE** son contrat est à échéance le 1<sup>er</sup> avril 2021;

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu que la directrice générale soit autorisée à signer le contrat de l'ingénieur en poste présentement aux termes et conditions jugées satisfaisantes par le conseil pour la période se terminant le 30 mars 2022.

Adoptée unanimement.

**2021-04-34**      **Mandat – appels d'offres : (sable tamisé) et MG20 (pierre concassée)**

**ATTENDU QUE** la municipalité prévoit le travail à venir;

**ATTENDU QUE le tout** dans un souci de transparence;

**ATTENDU QUE** la municipalité suit les démarches de l'article 936 du code municipal ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a besoin de : sable tamisé et de MG20 ;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu que la direction générale soit mandatée afin de procéder à un appel d'offres pour le sable tamisé et le MG20 à faire pour la saison.

Adoptée unanimement.

**2021-04-35**      **Campagne de participation financière Maisons de soins palliatifs en Outaouais**

**ATTENDU QUE** les maisons de soins palliatifs en Outaouais sont en campagne de financement;

**ATTENDU QUE** Cayamant est d'avis que ces maisons sont des lieux dont la nécessité n'est plus à prouver;

**ATTENDU QUE** nous avons des gens d'ici qui se prévalent de ces précieux services;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite faire un don de 200\$;

**EN CONSÉQUENCE** la conseillère, Sonia Rochon, propose et il est résolu que la Municipalité contribue pour une somme de 200\$ répartie à la Maison Mathieu Froment Savoie et la Maison des Collines car ce sont les 2 maisons les plus utilisées par notre population.

Adoptée unanimement.

2021-04-36

**Embauche d'un préposé au service d'écocentre période 2021**

**ATTENDU QUE** ce service a été donné par M. Sylvain Charlebois, les samedis de la saison 2020;

**ATTENDU QUE** la Municipalité est satisfaite du travail effectué l'an dernier;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite réengager cette personne à ce poste pour 2021;

**ATTENDU QUE** Monsieur Charlebois est disponible;

**EN CONSÉQUENCE** la conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu que la Municipalité embauche Sylvain Charlebois pour effectuer les heures à l'écocentre pour la saison 2021 sans aucune garantie de renouvellement.

Adoptée unanimement.

2021-04-37

**Octroi de contrat – programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures routières locales RIRL, sous réserve de l'approbation du MAMH (ministère des Affaires municipales et de l'Habitation)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a un projet de réfection des parties des chemins Patterson, Lac-à-Larche et de la rue Principale;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a effectué les démarches par appel d'offres public sur la SEAO le (Système d'Électronique d'Appel d'Offres public);

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu six (6) soumissions ;

**ATTENDU QUE** les soumissions ont été ouvertes le 25 janvier 2021 à 15h35 ;

**ATTENDU QUE** les résultats des soumissions sont les suivants :

___Excavatech J.L.(9115-1951 Québec inc)_	<u>670 043.41\$</u>
___Les Pavages Lafleur & Fils___	<u>699 731.88\$</u>
___Michel Lacroix Construction Inc._	<u>687 069.90\$</u>
___Construction FGK Inc._____	<u>894 807.65\$</u>
___Eurovia Québec Construction Inc._	<u>728 089.12\$</u>
___6369472 Canada Inc/ Equinox JMP _____	<u>665 496.01\$</u>

Les montants indiqués sont sans taxes.

**ATTENDU QUE** le service de génie municipal de la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau recommande d'accepter la soumission d'Equinox JMP / 6369472 Canada Inc.;

**ATTENDU QU'afin** d'effectuer lesdits travaux, la Municipalité doit faire un règlement d'emprunt;

**ATTENDU QUE** le règlement d'emprunt doit obtenir l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires sont au fait que la Municipalité doit obtenir l'approbation du MAMH pour que le projet puisse être réalisé;

**ATTENDU QUE** la Municipalité est en attente de l'approbation du MAMH;

**EN CONSÉQUENCE** la conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu, que la Municipalité octroi le contrat pour le Redressement des infrastructures routières locales, tel que décrit dans l'appel d'offres à la SEAO, à Equinox JMP- 6369472 Canada Inc. au montant de 665 496,01\$ plus les taxes applicables, et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt de la Municipalité par le MAMH et l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt.

Adoptée unanimement.

2021-04-38

**Autorisation à la direction générale pour le dépôt d'une demande de subvention – Belvédère au cœur du village – dans le cadre du projet PRIMADA (Programme d'infrastructure municipale amie des aînés)**

**ATTENDU QU'il** y a présentement des sommes de disponibles dans le cadre d'un appel de projets pour les Aînés;

**ATTENDU QUE** la Municipalité cadre dans les critères d'admissibilité;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a un projet de Belvédère au cœur du village qui est en lien et fait partie de notre plan d'action MADA qui pourrait être déposé dans le cadre de ce financement;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue l'infrastructure visée, à savoir le Belvédère;

**ATTENDU QUE** la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts, le cas échéant.

**EN CONSÉQUENCE** la conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu que la Municipalité dépose un projet afin de construire un Belvédère au cœur du village dans le cadre du projet PRIMADA, il est également résolu que la direction générale soit autorisée à signer tous documents en lien avec le projet.

Adoptée unanimement.

2021-04-39

**Autorisation à la direction générale – procéder à toutes étapes nécessaires afin de permettre l'utilisation du clignotant vert par nos pompiers**

**ATTENDU QUE** depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, le Règlement sur le feu vert clignotant est entré en vigueur;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite que ses pompiers puissent se servir de cet outil de travail;

**ATTENDU QU'une** formation est nécessaire à l'utilisation du clignotant vert;

**EN CONSÉQUENCE** la conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu que la Municipalité autorise la direction générale à effectuer toutes les étapes nécessaires à

la mise en place du processus d'utilisation des Clignotants verts pour les pompiers de Cayamant dans les meilleurs délais.

Adoptée unanimement.

2021-04-40

**Demande de l'Association canadienne de la santé mentale (division Québec) - proclamation officielle de la semaine nationale de la santé mentale (du 3 au 9 mai 2021)**

**ATTENDU QUE** la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021 ;

**ATTENDU QUE** l'Association canadienne pour la santé mentale- Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous ;

**ATTENDU QUE** nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie ;

**ATTENDU QUE** les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

**ATTENDU QUE** les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

**ATTENDU QUE** la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

**ATTENDU QU'IL** est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère, Sonia Rochon, propose et il est résolu que la municipalité de Cayamant proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 *Semaine de la santé mentale* et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à [#Parlerpourvrai](#) et à partager [la trousse d'outils de la campagne](#). Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

Adoptée unanimement.

2021-04-41

**Demande de subvention 2021-2022 du programme d'aide à la Voirie Locale (PAVL) - étant connu comme la subvention du député**

La conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu que la Municipalité dépose une demande de subvention auprès de M. Robert Bussière, député de Gatineau, dans le Volet projets particuliers d'amélioration (PPA) dans un (1) sous-volets, à savoir : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) pour des travaux sur les chemins Monette, Petit-Cayamant, Lac-à-Larche et Patterson ;

Adoptée unanimement.

2021-04-42

**Demande de support du Centre de Services Scolaire des Hauts-Bois de l'Outaouais – Projet École - Pavillon Sainte-Thérèse de Cayamant**

**PROJET D'ÉCOLE À VOLET DÉCOUVERTE EN MILIEU RURAL AU PAVILLON SAINTE-THÉRÈSE 024**

**ATTENDU QUE** le Conseil d'établissement (CE) du Cœur de la Gatineau, du Centre de Services Scolaire des Hauts-Bois de l'Outaouais lance le projet École à volet découverte en milieu rural au Pavillon Sainte-Thérèse lors de leur rencontre du 13 avril 2021 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a été approchée afin de supporter le projet impliquant la communauté, le milieu municipal ainsi que le milieu scolaire ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité considère que son école est le cœur du village de Cayamant ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a déjà adhéré à une politique municipale sur la famille (PFM) qui met au centre de ces décisions le bien-être des familles ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité accepte de soutenir ce projet qui donnera un nouveau souffle à l'école de Cayamant ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'engage à collaborer dans la mesure du possible à la réalisation ainsi qu'au maintien de ce beau projet de manière continue et évolutive ;

**ATTENDU QUE** pour augmenter la fréquentation et bien encadrer les enfants qui fréquenteront le Pavillon Sainte-Thérèse de Cayamant, il est essentiel qu'un service de garde scolaire soit implanté et demeure actif;

**ATTENDU QUE** pour l'établissement et le maintien d'un service de garde, la municipalité de Cayamant, souhaite s'engager formellement à soutenir plus particulièrement ce service afin qu'il serve de levier au beau projet de l'école à volet découverte en milieu rural au Pavillon Sainte-Thérèse de Cayamant;

**EN CONSÉQUENCE** la conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu que la Municipalité appuie et participe en collaboration avec la politique de la famille (PFM) au projet-École à volet découvertes en milieu rural au Pavillon Sainte-Thérèse de Cayamant et il est également résolu que la Municipalité s'engage à participer financièrement à l'établissement et au maintien du service de garde.

Adoptée unanimement.

2021-04-43

**VENTE – D'IMMEUBLES – défaut de paiement de taxes 2018-2019**

**ATTENDU QUE** l'immeuble au 4, chemin de l'Aigle, lot 5 947 253 est à vendre;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Cayamant était l'adjudicataire lors des ventes pour défaut de paiement de taxes de 2018-2019;

**ATTENDU QUE** tous les délais légaux de reprises sont écoulés;

**ATTENDU QUE** la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni la plus haute ni aucune des offres reçues ;

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu que la Municipalité autorise la direction générale à ouvrir des appels d'offres afin de vendre aux plus offrants l'immeuble situé au 4, chemin de l'Aigle, pour lesquelles la municipalité est devenue adjudicataire. Il est également résolu que la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni la plus haute ni aucune des offres reçues.

Adoptée unanimement.

**UNE PÉRIODE DE QUESTIONS A EU LIEU-- aucune-Covid-19**

Début : 00h00. Fin : 00h00. Aucune question reçue.

Je soussignée, Julie Jetté, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

\_\_\_\_\_  
Julie Jetté

**Fermeture de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée remercie les gens présents dans la salle de leur participation, et déclare la séance fermée officiellement à 19h19.

\_\_\_\_\_  
Nicolas Malette  
Maire

\_\_\_\_\_  
Julie Jetté  
Directrice générale

**Approbation du Maire**

Conformément à l'article 161, du Code municipal, le maire n'est pas tenu de voter. Cependant, suivant l'article 201 du Code municipal, le maire confirme que le présent procès-verbal est en accord avec le fait que son contenu reflète adéquatement les actes et délibérations du conseil lors de la séance concernée.

\_\_\_\_\_  
Nicolas Malette, maire